

Association "Ras l'bol des sangliers"  
Mairie de Beaumont  
07110 BEAUMONT

raslbolsangliers@laposte.net



à  
-  
-  
-  
-

Beaumont, le 14 octobre 2014

*Objet : régulation du sanglier*

Madame, Monsieur,

Le tableau annuel de chasse du sanglier au niveau national, est passé de 50 000 têtes à la fin des années 1970, à plus de 500 000 aujourd'hui. Loin de refléter une meilleure maîtrise de cette espèce, ces chiffres montrent au contraire une explosion de sa population.

Cette surpopulation engendre des nuisances de plus en plus insupportables: pertes de productions agricoles, accidents de la circulation, dégradation des terrains des particuliers, des aménagements publics et du patrimoine, risques sanitaires. En 2009, le gouvernement a lancé un plan national de maîtrise du sanglier. Pourtant, le montant des dégâts agricoles indemnisés a continué d'augmenter sans que la hausse du prix des denrées n'explique à elle seule cette augmentation.

**La nuisibilité de l'espèce est donc bien en hausse constante.**

Nombre d'associations de particuliers et de syndicats professionnels se battent depuis plus de 15 ans pour obtenir la seule issue acceptable à ce problème : la baisse significative des populations. Quelques avancées d'ordre réglementaire ont été obtenues mais le constat est clair : le système actuel de maîtrise de la population de sangliers est un échec. Le dispositif législatif français confie la régulation du grand gibier aux chasseurs qui s'engagent à rembourser partiellement les pertes en cas de dégâts sur les récoltes. Ce dispositif porte en lui-même les raisons de son échec. Comment demander aux associations de gestion de la chasse ou aux chasses privées de réduire une population de gibier, alors que leur motivation première est naturellement et depuis toujours, de bénéficier de populations les plus abondantes possibles?

Aujourd'hui nous demandons une refonte totale du système législatif de régulation de cette espèce.

Nous proposons que la responsabilité de la régulation du sanglier soit confiée à une instance qui a un intérêt à sa régulation. Cette instance rassemblera les représentants des agriculteurs, des particuliers, des associations de sécurité routière, des associations de consommateurs, des organismes de sécurité sanitaire, des usagers de l'espace naturel subissant le préjudice de la surpopulation de sangliers.

Elle fonctionnera selon trois axes principaux :

- La centralisation et l'inventaire, en toute transparence, de tous les préjudices subis dans tous les domaines : agricole, routier, biens privés et publics, patrimoine, risques sanitaires ...
- La détermination des seuils de déclenchement de moyens de régulation (destruction) spécifiques.
- La mise en œuvre de ces moyens : allongement des périodes de chasse, organisation de battues de grande ampleur imposées avec recrutement de chasseurs volontaires extérieurs aux territoires de chasse, organisation de campagnes de tirs sur agrainage, mise en place de capture/destruction (piégeage), facilitation de l'équarrissage ou du don de viande aux établissements publics et, de manière générale, tous moyens connus ou nouveaux de destruction.

Les moyens financiers existent pour mettre en œuvre ce dispositif : des fonds publics sont largement injectés dans le système actuel de régulation, système qui prouve depuis des années son inefficacité. Il est temps d'utiliser cet argent public de manière performante.

Un grand travail reste à faire pour construire ce projet. Vous êtes invités à nous faire part de ce que vous en pensez et nous dire si vous souhaitez participer à son élaboration.

Avec nos respectueuses salutations.

Pour « Ras l'bol des sangliers »,  
Les Co-Présidents,

Agnès AUDIBERT

Alexandre FAURE